

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire dans la salle du Conseil municipal en Mairie

**Etaient présents**

Mme Micheline BETAILLE, Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Alain PENC, Mme Frédérique VAUSELLE, Mme Delphine GIAICHECA, Mme Valérie DIEMERT, Mr Stéphane BIANCIOTTO, Mr Marc GOURDON, Mme Catherine LE DAVAY, Mr Patrick BOURDOT, Mr Maxime VERCRUYSSSE

**Absents excusés**

**Absents** : Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Véronique HOLVECK, Mme Lynda PREJEAN, Mr Guillaume LEBRASSEUR

**Secrétaire de séance** : Micheline BETAILLE

**Ordre du jour**

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 20 juin 2023

Délibération autorisant Mr le Maire à signer le marché MAPA Réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église.

Délibération autorisant Mr le maire à signer tous documents pour la cession à la commune des lots D et E des parcelles 451 et 452 pour alignement.

**Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 20 juin 2023**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

**Délibération autorisant Mr le Maire à signer le Marché à procédure adaptée (MAPA) Réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église**

Vu le Marché public MAPA lancé pour la recherche des entreprises,  
Vu l'analyse des offres rendue par Mr Auclair,  
Vu l'avis de la commission Travaux rendu le 26 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Mr Jannin,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer le **lot 1 Maçonnerie Pierre de Taille** à l'Etablissement CHAPELLE pour la réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église pour un montant HT de 75 851,31€
- **DECIDE** d'attribuer le **lot 2 Charpente-Couvertures** à la société LEONARDI pour la réfection de la charpente, du clocher et de la toiture de l'église pour un montant HT de 284 612.39€
- **Autorise** Mr le maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

**Délibération : Acquisition d'un bien immobilier cadastré section R 451 et 452 lots D et E lieudit Mesnil Sevin Rue Saint Laurent**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1,

VU le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines,

VU l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

VU l'avis de la commission communale compétente,

CONSIDERANT le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti sis section section R 451 et 452 lots D et E lieudit Mesnil Sevin Rue Saint Laurent 78720 Saint-Forget surface 00ha00a46ca,

CONSIDERANT que le trottoir sera à l'alignement

CONSIDERANT la proposition de la Société DMVIP de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 7500€,

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré section R 451 et 452 **lots D et E** lieudit Mesnil Sevin 78720 Saint- Forget dans les conditions décrites, au prix de 7500 € hors frais notariés ; frais notariés à la charge de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions ci-dessus.

Séance levée à 19 heures 20.

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON